



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 15 décembre 2020 - 19h00 -
Salle Multifonctions Jean-Louis VOGEL,
PUISEUX LE HAUBERGER

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
Prend les délibérations suivantes :

REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : à l'unanimité :

- **DELIBERE** sur le principe de se réunir dans un lieu différent du siège de la Communauté de communes Thelloise ;
- **DELIBERE** sur le choix des communes de PUISEUX LE HAUBERGER, NOAILLES, NEUILLY EN THELLE et MESNIL EN THELLE pour ses réunions jusqu'à la fin de l'année 2021 ;
- **PRECISE** que pendant l'état d'urgence sanitaire, le quorum est abaissé à un tiers de conseillers communautaires en exercice soit 23 conseillers communautaires pour permettre au conseil communautaire de se réunir valablement ;
- **PRECISE** également que tout conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs ;
- **PRECISE**, enfin, s'agissant de la présence du public à un moment où le couvre-feu est rétabli depuis le 15 décembre et qu'il s'applique entre 20h et 6h, que tout a été mis en œuvre pour assurer en audio et en visio la retransmission des débats du Conseil communautaire du 15 décembre. Techniquement, et pour des raisons d'infrastructures, ce procédé envisagé et testé sur place n'a pas été réalisable : La connexion Wifi disponible dans la salle des fêtes de Puisseux-le-Hauberger présente un débit trop faible pour établir une diffusion en ligne (à minima un débit de 4mbs est conseillé pour une diffusion basse qualité, le débit de la salle ne dépasse pas 0,5mbs). Les réseaux 3G et 4G sont également indisponibles dans cette zone géographique.
- **DIT**, par conséquent, que s'il se trouvait que le public néanmoins présent compromettrait le strict respect des gestes et distances barrières, le Président usant de son pouvoir de police pourrait décider de faire évacuer le public.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020 : à l'unanimité :

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des deux sections :

DEPENSES	+ 5 500 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	+ 5 500 €

Admission en non-valeur de produits dont la synthèse est présentée ci-dessous se rapportant à différents exercices comptables et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la direction départementale des finances publiques.

Années	Montant
2006	106,82
2010	95,20
2011	435,60
2013	38,00
2014	295,89
2015	1 005,76
2016	1 847,17
2017	3 560,10
2018	2 187,10
2019	468,37
Total	10 040,01

L'admission en non-valeur ne fait, cependant, pas obstacle à un recouvrement ultérieur par le comptable dans l'hypothèse où des changements interviendraient dans la situation des divers débiteurs.

RECETTES **+ 5 500 €**

- **Chapitre 013 : Atténuations de charges** **+ 5 500 €**

L'inscription budgétaire au compte 6419 « Remboursements sur rémunérations du personnel » peut être augmentée de 5 500,00 € pour tenir compte d'absences pour congés maladies ordinaire et longue maladie de fonctionnaires de la CCT et pour lesquelles une assurance statutaire a été souscrite, en cours de renouvellement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES **91 460 €**

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** **- 25 000 €**
- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles** **70 000 €**

Le remplacement du portail et l'installation d'un portique motorisé à la piscine intercommunale AQUATHELLE nécessite, selon les premiers devis, une enveloppe de travaux de 70 000,00 €. L'opération 90017 « BASSIN DE NATATION CHAMBLY » doit être en conséquence augmentée de 45 000, 00 €, le solde provenant du transfert entre chapitres 20 et 21 pour 25 000,00 €. Le budget total de cette opération passe de 85 000,00 € à 130 000,00 € pour l'exercice 2020.

- **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées** **+ 410 €**

Dans le cadre de l'extension-réhabilitation du collège Condorcet à BRESLES, le Département de l'Oise sollicite une participation de 410,00 € des communes et des groupements de communes pour les années 2019 et 2020. Cette augmentation de crédits interviendra au compte 204132 « Départements - Bâtiments et installations ».

- **Chapitre 020 : Dépenses imprévues** **46 050 €**

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le chapitre 020 « Dépenses imprévues » est augmenté de 46 050,00 €.

RECETTES**+ 91 460 €****• Chapitre 13 : Subventions d'investissement****+ 91 460 €**

Subventions du conseil départemental de l'Oise de 45 730,00 € pour la création de l'aire d'accueil des gens du voyage majorée de 10 % de la dépense subventionnable sous réserve du lancement des travaux avant le 31/12/2020 dans le cadre des mesures temporaires de relance de l'investissement soit au total, une recette de 91 460,00 €.

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées par le Receveur dans les conditions décrites ci-dessus, étant précisé que les crédits figurent au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal » et 6542 « Créances éteintes » ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour procéder à la régularisation de ces admissions en non-valeur ;
- **RAPPELLE** que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur par le comptable dans l'hypothèse où des changements interviendraient dans la situation des débiteurs ;
- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget principal dans les conditions décrites en annexe à la délibération.

✚ BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DONNEE A L'EXECUTIF DE LA CCT D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 : à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 du budget principal, à engager, liquider, mandater les dépenses 2021 dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2020 dont le montant et l'affectation sont précisés ci-après :

OPERATIONS	Crédits ouverts en 2020	Restes à Réaliser 2020	Limite autorisée 2021
AIRE DES GENS DU VOYAGE	2 150 000,00		583 250,00
BASSIN DE NATATION CHAMBLY	111 000,00		20 000,00
COLLECTE SELECTIVE	50 000,00		5 000,00
COLONNES A VERRE (EX RURALOISE)	110 000,00		0,00
DESENCLAVEMENT PLATEAU DU THELLE	26 000,00		10 000,00
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	44 168,00	5 832,00	10 000,00
GARE DE BERTHECOURT	50 000,00		5 000,00
GARE DE CHAMBLY	5 000,00		5 000,00
GARE SAINT SULPICE	21 938,27	4 061,73	5 000,00
LOCAUX ADMINISTRATIFS	50 000,00		10 000,00
ZONES D'ACTIVITES	395 462,00	4 538,00	100 000,00
Sous-total	3 013 568,27	14 431,73	753 250,00

✚ REPRISE DES RESULTATS DU SIAE (PRECY SUR OISE) : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert total, à la Communauté de communes, des résultats budgétaires du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eaux potable compétence assainissement des communes de Blaincourt lès Précý, Précý sur Oise et Villers sous Saint Leu ainsi qu'il suit ;

Commune	Résultats d'exploitation (€)	Résultat d'investissement (€)
BLAINCOURT LES PRECY	60 560,28 €	25 029,55 €
PRECY SUR OISE	163 109,02 €	67 412,93 €
VILLERS SOUS ST LEU	117 602,29 €	48 605,01 €
	341 271,59 €	141 047,49 €

- **DIT** que ces résultats seront intégrés au budget annexe assainissement collectif lors de la décision modificative n°2.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - MODIFICATION DES AP/CP : à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer trois nouvelles opérations :

	AP	CP
<u>OPERATION N° 2020001 MESNIL – PR ERCUIS</u>	+ 250 000,00 €	+ 10 000,00 €
<u>OPERATION N° 2020002 STEP CIRES</u>	+ 200 000,00 €	
<u>OPERATION N° 2020003 AP DE RESERVE 2021</u>	+ 500 000,00 €	
TOTAL	+ 950 000,00 €	+ 10 000,00 €

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la délibération ;
- **AGREE**, à la suite, la nouvelle couverture en crédits de paiements en 2020, 2021, 2022 et 2023 de ces autorisations de programme révisées comme indiqué en annexe à la délibération.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020 : à l'unanimité :

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Effet SIAE

RECETTES + 341 271,59 €

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** + 341 271,59 €

Cette inscription au compte 778 « Autres produits exceptionnels » permet de finaliser la mise en œuvre du transfert des résultats financiers (excédent de fonctionnement) du service de l'assainissement de l'ex-Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et des Eaux (SIAE) de Villers sous Saint Leu qui rassemblait notamment les communes de Blaincourt lès Précy, Précy sur Oise et Villers sous Saint Leu.

DEPENSES + 341 271,59 €

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** + 341 271,59 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est augmenté à hauteur de 341 271,59 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES - 3 604 554,85 €

• **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** + 341 271,59 €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le virement à la section d'investissement est augmenté à hauteur de 341 271,59 €.

• **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves** + 141 047,49 €

Cette inscription au compte 1068 « Autres réserves » permet de finaliser la mise en œuvre du transfert des résultats financiers (excédent d'investissement) du service de l'assainissement de l'ex-Syndicat Intercommunal de l'Assainissement et des Eaux (SIAE) de Villers sous Saint Leu qui rassemblait notamment les communes de Blaincourt lès Précy, Précy sur Oise et Villers sous Saint Leu.

Effet recalage AP/CP

• **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** - 4 086 873,93 €

Les inscriptions budgétaires au compte 13111 « Agence de l'eau » doivent être diminuées de 2 697 468,00 € pour tenir compte du rééchelonnement des dépenses sur les exercices 2021 et 2022.

De même, les inscriptions budgétaires au compte 1313 « Départements » doivent être diminuées de 1 389 405,93 €.

DEPENSES - 3 604 554,85 €

Pour tenir compte de l'exécution budgétaire, il y a lieu de procéder aux ajustements en CP suivants qui servent aussi à l'ouverture des CP 2021 dans l'attente du vote du BP 2021 du budget annexe assainissement collectif.

1 - Modification du montant des CP d'opérations existantes

Les opérations individualisées au cours de l'année 2020 disposaient d'une ouverture de crédits de paiement à hauteur de 10 563 679,94 € après le vote de la décision modificative n° 1. La gestion pluriannuelle nécessite le recalage des crédits de paiements 2020 et suivants pour tenir compte de l'avancement des travaux.

1.1 – Opérations terminées -11 777,69 €

Les derniers travaux étant achevés, les opérations suivantes sont terminées et les crédits de paiements peuvent être supprimés :

• Opération 90807 PONCHON	- 6 775,93 €
• Opération 90808117 MESNIL	- 347,64 €
• Opération 908133 – TILLET	- 54,12 €
• Opération 90816 SIAE	- 3 000,00 €
• Opération 90820 BORAN	- 1 000,00 €
• Opération 90821 SITTEU	- 600,00 €

Le montant total de ces suppressions de crédits de paiement 2020 s'élève à **11 777,69 €**.

1.2 – Opérations rééchelonnées dans le temps – 943 750,00 €

Il s'agit des opérations suivantes :

• Opération 908132 CIREs H2S	- 241 000,00 €
• Opération 2019051 – HERMES - BERTHECOURT	- 195 000,00 €
• Opération 2019011 – ABBECOURT	- 11 750,00 €
• Opération 2019021 – BORAN	- 39 000,00 €
• Opération 2019057 – HERMES – VILLERS SAINT SEPULCRE	- 50 750,00 €
• Opération 2019061 – HONDAINVILLE	- 40 250,00 €
• Opération 2019122 – ULLY SAINT GEORGES	- 16 000,00 €
• Opération 2019000 – ANIMATIONS	- 160 000,00 €
• Opération 2019091 – PERSAN – CHAMBLY (études diagnostiques)	- 190 000,00 €

Le montant total de ces rééchelonnements de crédits de paiement 2020 sur l'exercice 2021 et suivants s'élève à 943 750,00 €.

1.3 – Opérations bientôt terminées – 1 157 296,24 €

Certaines autres opérations, bientôt terminées, donnent lieu à une diminution des crédits de paiement (CP). Sont concernées les opérations suivantes :

• Opération 90817 ABBM	- 43 535,84 €
• Opération 90801 – SAINTE GENEVIEVE	- 31 410,40 €
• Opération 2019091 – PERSAN – CHAMBLY (hors études diagnostiques)	- 140 000,00 €
• Opération 908131 HAMEAU DE MESSIE	- 3 471,29 €
• Opération 90831 SAINTE GENEVIEVE/NOAILLES/NOVILLERS	- 938 878,71 €

Le montant total de ces diminutions de crédits de paiement 2020 s'élève à 1 157 296,24 €.

1.4 – Opérations avec un coût prévisionnel ou une consistance modifiée – 658 300,00 €

La révision des crédits de paiement (CP) de certaines opérations est nécessaire soit en raison de la baisse du coût des travaux soit du fait de la modification de la nature des opérations. Sont concernées les opérations suivantes :

✓ *Baisse du coût des travaux*

• Opération 2019031 - CAUVIGNY	- 121 000,00 €
• Opération 2019131 - VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT	- 15 000,00 €

✓ *Modification de la consistance des opérations*

• Opération 2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY	- 59 040,00 €
• Opération 2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU – VILLERS SOUS SAINT LEU	- 5 760,00 €
• Opération 2019050 HERMES – STEP	- 252 500,00 €
• Opération 2019101 – SAINT FELIX	- 65 000,00 €
• Opération 2019053 HERMES – NOAILLES	- 140 000,00 €

Le montant total de ces rééchelonnements de crédits de paiement 2020 sur l'exercice 2021 et suivants s'élève à **658 300,00 €**.

1.5 - Désaffectation partielle ou totale

- 843 430,92 €

Enfin, deux opérations donnent lieu à une désaffectation partielle ou totale de leurs crédits de paiement. D'une part, l'opération AP de réserve « 90830 DIVERS CCT » sera remplacée par une opération « AP de réserve 2021 », réinscrite chaque année pour une plus grande visibilité.

L'opération 908135 STEP CIRES sera désaffectée en totalité compte tenu de la nécessité de réaliser une étude avant travaux pour s'assurer de la solidité de cet équipement sur lequel était initialement prévu un traitement du phosphore.

• Opération 90830 DIVERS CCT	-297 430,92 €
• Opération 908135 STEP CIRES	-546 000,00 €

Le montant total de ces suppressions de crédits de paiement 2020 s'élève à **843 430,92 €**.

2/ Créations d'opérations nouvelles

• Opération 2020001 MESNIL - PR ERCUIS	+ 10 000,00 €
---	----------------------

Initialement individualisée dans l'opération AP de réserve « 90830 DIVERS CCT » (cf. rapport 1.2 du 15 septembre 2020), cette nouvelle opération permet de régler une problématique de débordement du poste de refoulement « Puits du Val » à ERCUIS avec la réhabilitation totale du poste de refoulement dont les dysfonctionnements sont imputables à la nature du sol et à sa conception.

• Opération 2020002 CIRES - STEP DIAG/TRAVAUX	0,00 €
--	---------------

Les travaux prévus au titre de l'opération 908135 STEP-CIRES nécessitent d'être revus sous leur forme initiale. Afin de déterminer les travaux nécessaires sur la station de Cires-lès-Mello, une étude diagnostique sera lancée dès 2021. Aucun crédit de paiement sur l'exercice 2020 est nécessaire.

• Opération 2020003 AP DE RESERVE 2021	0,00 €
---	---------------

L'opération AP de réserve permet de faire face aux opérations urgentes et non prévisibles qui peuvent apparaître en cours d'année, ne faisant en conséquence aucune individualisation dans une opération spécifique. Afin de gagner en visibilité, chaque année disposera de son opération AP de réserve avec ses crédits de paiements associés. Aucun crédit de paiement sur l'exercice 2020 est nécessaire.

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions décrites en annexe à la délibération.

BUDGET ANNEXE GEMAPI - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020 :
à l'unanimité :

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau de la section de fonctionnement :

DEPENSES

• Chapitre 011 : Charges à caractère général + 139,32 €

Un engagement 2019 concernant l'acquisition de vêtement de travail a fait l'objet d'un rattachement de charge sur l'exercice 2020. La facture ayant été honorée sur le budget principal avec d'autres Equipements de Protection Individuelle (EPI), il y a lieu de régulariser cette situation par un mandat au compte 60636 « Vêtements de travail » et de constater une recette au compte 7718 " Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion "

• Chapitre 014 : Atténuations de produits + 500,00 €

L'article 56 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, codifié à l'article 1530 bis du CGI, prévoit que les communes qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, ainsi que les EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de cette compétence peuvent, sur délibération, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette gestion.

Tous les dégrèvements de taxe GEMAPI, qu'ils soient générés par un dégrèvement de TH, de THLV¹, de TF ou CFE sont à la charge de la commune ou de l'EPCI qui l'a instituée.

Pour l'exercice 2020, le montant total des nouveaux dégrèvements notifié par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise s'élève à 1 197 €. Une augmentation des crédits au compte 7391178 « Autres dégrèvements sur contributions directes » est nécessaire à hauteur de 500,00 €, ce qui porte le montant total des dégrèvements à 1 477,00 € pour l'année 2020.

• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante - 500,00 €

Afin de compenser l'augmentation des crédits du chapitre 014, le compte 65548 « Autres contributions » est diminué à due concurrence.

Dans le cadre du transfert de plein droit de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et dans la mesure où le SIBE n'a pas appelé directement auprès de la CCT les cotisations depuis 2018, il y a lieu d'étaler la régularisation sur 2 ans : Les cotisations dues pour les 4 années (2018 à 2021) seront réglées par la CCT pour moitié sur l'exercice 2020, le solde sera régularisé en 2021.

RECETTES + 139,32 €

• Chapitre 77 : Produits exceptionnels + 139,32 €

L'apurement du rattachement de charges au compte 60636 nécessite l'inscription d'une recette exceptionnelle au compte 7718 " Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion "

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI dans les conditions décrites ci-avant.

➤ BUDGET ANNEXE TAD - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020 : à l'unanimité :

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

¹ Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Les éléments définitifs de perception de recettes sur ce budget étant très tardifs, les opérations de fin d'année 2019 ont conduit à rattacher le produit inscrit au BP 2019, soit 88 992,00 €.

Le montant du rattachement étant supérieur au montant réellement perçu et notifié le 2 septembre 2020 pour l'exercice 2019, il convient de régulariser cette situation par un titre de 36 255,15 € (différence entre le produit rattaché de 88 992,00 € et le produit réellement perçu de 52 736,85 €) au compte **7478** « Autres organismes » et de constater une charge au compte **6718** " Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ".

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°2 du budget annexe TAD dans les conditions décrites ci-avant.

✚ TABLEAU DES EFFECTIFS : à l'unanimité (avec 1 abstention) :

- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs consistant en :

- Création d'emplois

	FONCTION	Nombre	pôle
EMPLOI FONCTIONNEL (40 000 à 80 000 habitants)	Directeur général adjoint	1	Direction générale
	Grade et Catégorie	Nombre	Service
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché principal - Cat A	1	Développement économique - Tourisme

- **APPROUVE**, par conséquent, le tableau consolidé des effectifs de la Communauté de communes, au 15 décembre 2020 dans les conditions figurant en annexe à la délibération ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget, chapitre 012.

✚ TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE – AVANTAGES EN NATURE LIES A L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES : à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur :

- les avantages en nature qui seront consentis à l'agent qui occupera l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint de la Communauté de communes dès sa prise de fonctions dans les conditions décrites en annexe à la délibération ;
- la valorisation de ces avantages en nature, exception faite des NTIC, conformément au cadre juridique applicable ;
- l'autorisation donnée au président de signer tous les actes et documents y afférents ;
- l'inscription au BP 2021 des crédits nécessaires à l'exécution de la délibération.

✚ EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES - RAPPORT 2020 - PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL : à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes joint en annexe à la délibération ;
- **FIXE** la durée du plan d'action à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **REND ACCESSIBLE** le plan d'action aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen.

✚ LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : à l'unanimité :

- **ADOPTE** les Lignes Directrices de Gestion (LDG), applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions figurant en annexe à la délibération ;
- **PRECISE** que ces LDG sont définies pour une durée de 6 ans et qu'elles seront révisées tous les 3 ans selon les mêmes modalités que leur adoption en prévoyant toutefois d'associer à cette révision, suffisamment en amont, les représentants du personnel ;
- **REND ACCESSIBLE** le plan d'action aux agents et aux représentants du personnel par voie numérique ou par tout autre moyen.

✚ FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE : à l'unanimité :

- **DECIDE** de recueillir, distinctement de l'avis des représentants du personnel au sein du comité technique et au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, celui des représentants de la collectivité.
- **DIT** que ces nouvelles modalités sont applicables à compter des prochaines réunions de ces instances.

✚ EQUIPEMENT SPORTIF D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE : à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables aux usagers de la piscine AQUATHELLE à compter du 1^{er} janvier 2021, selon la grille tarifaire annexée à délibération ;
- **PRECISE** que ces tarifs sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2020 ;
- **PREND ACTE** que l'impact financier du COVID-19 (déficit d'exploitation et périodes de fermeture / préparation à la réouverture) sur le contrat de DSP conclu avec la société RECREA est en cours de négociation.

ADTO/SAO – OPERATIONS DE FUSION : à l'unanimité :

- **DELIBERE**, préalablement, sur le principe de prendre part favorablement au vote des résolutions énumérées ci-après afin que ces votes puissent être pris en considération dès le 16 décembre avant 11 heures ;
- **APPROUVE** la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion joint en annexe 1 à la délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2020, soit 1 303 476,78 €,
 - Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,
 - Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 €, assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 €,Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que le Conseil communautaire **APPROUVE** également ;
- **APPROUVE** l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150,00 € et par incorporation de réserves pour 67.775,00 € de sorte qu'il s'établisse à 3 306 750,00 € pour être composé de 22.045 actions de 150,00 € de nominal ;
- **APPROUVE** les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels que joints en annexe 2 à la délibération ;
- **CHARGE** ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations ;
- **CONFIRME**, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :
 - M. Pierre DESLIENS, ayant pour suppléant M. Jean-Jacques DUMORTIER pour les assemblées générales,
 - M. Pierre DESLIENS, ayant pour suppléant M. Jean-Jacques DUMORTIER pour les assemblées spéciales,
 - M. Pierre DESLIENS, en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration ;
- **APPROUVE** la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

REPRESENTATION DE LA CCT : à l'unanimité :

- **DELIBERE**, en l'état, sur la représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de la CIID, de la CLECT, de la CCPLPDMA et du SMOTHD conformément au tableau annexé à la délibération ;
- **PREND ACTE**, que les compléments à apporter à la représentation de la CCT seront soumis, en tant que de besoin, ultérieurement ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la transmission de ces informations aux représentants des organismes concernés.

✚ **SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ACTUALISATION DES TARIFS AUX USAGERS DU SERVICE DE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (ANC) ET DU REGLEMENT DE SERVICE : à l'unanimité :**

- **APPROUVE**, par conséquent, la grille tarifaire 2021 révisée dans les conditions fixées ci-dessous, applicable aux usagers à partir du 1^{er} janvier 2021.

GRILLE TARIFAIRE – TARIFS DES REDEVANCES APPLICABLES AUX USAGERS DU SERVICE DE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (€ TTC)			Pour mémoire Montants 2019 / 2020
TYPE D'INSTALLATION	TYPE DE REDEVANCE	Montants 2021 révisés	
INSTALLATION NEUVE OU A REHABILITER	1. Conception	131,27	128,70
	2A. Exécution	108,83	106,70
	2B. Contre-visite	69,56	68,20
INSTALLATION EXISTANTE	3. Contrôle périodique	143,06	140,25

- **MODIFIE**, en conséquence, le règlement du service de contrôle des assainissements non collectifs (ANC) joint en annexe à la délibération afin de prendre en compte les effets des révisions de prix sur les tarifs aux usagers, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

✚ **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT : à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** du conseil départemental de l'Oise une subvention d'investissement pour tous les projets présentés ci-dessous ;
- **SOLLICITE** de l'agence de l'eau Seine-Normandie une aide, dans le cadre de son 11^{ème} programme pour tous les projets présentés ci-dessous :

➤ ***Demandes déposées en 2020.***

COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX	INTITULE DU DOSSIER	MONTANT € HT	PLANNING PREVISIONNEL RECALE
CIRES LES MELLO - MELLO	Travaux de mise en place de traitement H2S sur 5 postes de refoulement.	206 307	2021
MELLO	Aides aux raccordements des particuliers*	72 000	2021
BERTHECOURT	Aides aux raccordements des particuliers (dossiers complémentaires)*	223 000	2021

*travaux non subventionnés par le CDO

➤ **Opérations déjà portées à connaissance – dépôt de dossier complet à venir :**

Ces opérations, déjà portées à connaissance des financeurs, devraient normalement, au fur et à mesure de la constitution des dossiers techniques et de leur envoi, être instruites en tout ou partie sur 2021 et 2022.

COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX	INTITULE DU DOSSIER	MONTANT € HT	PLANNING PREVISIONNEL RECALE
CAUVIGNY	Travaux de mise en conformité de la station d'épuration.	107 300	2021
BALAGNY SUR THERAIN	Aides aux raccordements des particuliers*.	216 000	2021
BLAINCOURT LES PRECY, PRECY SUR OISE, VILLERS SOUS SAINT LEU	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux dans diverses rues*.	83 000	2021
	Travaux de réhabilitation de réseaux et ouvrages d'assainissement dans diverses rues*.	780 000	2022
HERMES- BERTHECOURT – VILLERS ST SEPULCRE	Travaux de mise en place de traitement H2S sur postes de refoulement.	150 000	2021
ERCUIS	Réhabilitation Poste de Refoulement rue du Puits en Val.	250 000	2021
SAINT FELIX	Etudes complémentaires dans le cadre du projet de la station d'épuration.	5 000	2021
	Maîtrise d'œuvre des travaux liés à la conformité de la station d'épuration.	60 000	2021
	Travaux de mise en conformité de la station d'épuration.	600 000	2022
TOTAL		2 251 300	

*travaux non subventionnés par le CDO

➤ **Opérations nouvelles – dépôt de dossier complet à venir :**

COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX	INTITULE DU DOSSIER.	MONTANT € HT	PLANNING PREVISIONNEL
STATION DE HERMES	Etude RSDE – recherche micropolluants	28 212	2021
DIFFERENTES STATIONS D'EPURATION	Etudes d'Analyses de Risques de Défaillance (ARD)	100 000	2021
CIRES LES MELLO	Etude diagnostique de la station d'épuration	200 000	2021

➤ **Opérations potentielles à confirmer ultérieurement :**

COMMUNES OU SE DEROULENT LES TRAVAUX	INTITULE DU DOSSIER	PLANNING PREVISIONNEL RECALE
ANGY / BALAGNY SUR THERAIN	Travaux de création et/ou de réhabilitation de réseaux dans diverses rues à Angy et Balagny.	Après 2021
CAUVIGNY	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux et /ou la création de réseaux d'assainissement dans les hameaux de Fayel et Bonvillers.	Après 2021
	Travaux de réhabilitation dans diverses rues.et création de réseaux dans les hameaux de Fayel et Bonvillers.	Après 2022
MELLO	Travaux de création de réseaux au hameau de Martincourt.	Après 2021
ST FELIX	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux dans diverses rues.	Après 2021
	Travaux de réhabilitation de réseaux dans diverses rues.	Après 2022

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer les dossiers, tant auprès du département de l'Oise que de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

 **PLPDMA – AVIS DE LA CCPLPDMA SUR LE BILAN DE LA 3EME ANNEE :**

- **PREND CONNAISSANCE** de l'avis de la CCPLPDMA, réunie en visioconférence le 26 novembre 2020, sur le bilan de la 3^{ème} année – année 2019 du PLPDMA.

 **COLLECTE DES DECHETS – INFORMATION :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'information annexé à la délibération relatif à la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise.

 **SMDO - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU RAPPORT FINANCIER 2019 – INFORMATION :**

- **PREND ACTE** de la communication des rapports annuels 2019 du SMDO (rapport d'activité et rapport technique et financier).

HGI-REVERSEMENT AUX 4 COMMUNES D'ACCUEIL D'UNE PART DE LA SUBVENTION DE LA CAF CORRESPONDANT AUX CHARGES SUPPLEMENTIVES POUR L'ANNEE 2020 : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant du reversement aux communes ci-dessous énumérées d'une partie de la contribution 2020 de la CAF dans les conditions suivantes :

COMMUNE	Nombre de jours d'ouverture	Montant
ABBECOURT	50	1 222,00 €
NEUILLY EN THELLE	42	1 027,00 €
SAINTE GENEVIEVE	36	880,00 €
FRESNOY EN THELLE	30	733,40 €
TOTAUX	158	3 862,40 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec la CAF visant à prolonger d'un an, en 2020, les effets du CEJ du territoire de la Thelloise ;
- **PREND ACTE** qu'en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) seront déployées des Conventions Territoriales Globales (CTG).

ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT – INFORMATION :

- **PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport V.2 du Président annexé à la délibération ;
- **PRECISE** que les documents qui structurent le SCOT seront transmis au plus tard le 24 décembre prochain aux conseillers communautaires et aux maires ;
- **INVITE** ces mêmes élus à faire remonter leurs observations, dans un délai d'un mois, à compter de la réception des documents constitutifs du SCOT.

CESSION ZAE NOAILLES : à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la vente à M. Jean-Raphaël DOMINGO, pour le compte de la SCI Industrie'euX, représentée par Mme Yolaine DOMINGO et Mme Sarah DEVANNES, du lot de 1 041 m² cadastré ZC 224 à Noailles, route de Parisis Fontaine, au prix de 25 000 € HT ;
- **CONFIE** à Maître CHAMPION, Notaire à Noailles, la rédaction de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acheteur ;
- **AUTORISE** la SCI Industrie'euX à prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

CESSION ZAE NOVILLERS/SAINTE GENEVIEVE : à la majorité (avec 1 contre) :

- **APPROUVE** le principe de la vente à la société ALCOPA AUCTION, représentée par Monsieur Jean-François MARECHAL, directeur général, des parcelles décrites ci-dessus, au prix de 10 000 € HT ;
- **PRECISE** que ces parcelles sont affectées à la création d'une réserve d'eau qui accueillera les eaux pluviales des parcelles adjacentes recouvertes de bitume et que l'eau ainsi captée sera traitée et rejetée pour être utilisée au lavage des véhicules ;
- **CONFIE** à Maître VOSS, Notaire à Chambly, la rédaction de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par la société ALCOPA AUCTION ;
- **AUTORISE** la société ALCOPA AUCTION à prendre possession de ces emprises foncières de manière anticipée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Neuilly-en-Thelle, le 16 décembre 2020



Le Président

[Signature]
Pierre DESLIENS

Affiché le 16 décembre 2020